



Cité Universitaire de Genève
Avenue de Miremont 46
1206 Genève
Tél. + 41 22 839 22 22
Fax + 41 22 839 22 23
Courriel cite-uni@unige.ch

Règlement d'admission et d'utilisation du laboratoire photo de la CUG

1. Le laboratoire photo de la CUG est destiné aux activités de développement argentique (noir/blanc) des résident(e)s de la Cité universitaire et des étudiant(e)s de l'Université de Genève. Il peut également accueillir des personnes l'extérieures à l'Université en nombre limité et en cas de sous-occupation.

2. Pour avoir accès au laboratoire, il faut adhérer au Club photo-labo de la CUG. L'inscription est valable 1 année (12 mois). Une carte de membre est délivrée (avec photo passeport) par la Réception de la Cité Universitaire. La direction de la CUG informe l'animateur de chaque nouvelle adhésion.

3. La cotisation annuelle au Club s'élève à

CHF 80.—	pour les résident(e)s de la CUG
CHF 100.—	pour les étudiant(e)s universitaires
CHF 140.—	pour les personnes extérieures

Les produits chimiques et les papiers ne sont pas compris dans la cotisation.

4. L'animation du laboratoire photo est confiée, par partenariat, à l'animateur désigné par les Activités Culturelles (AC) de l'Université de Genève. Il informe personnellement des membres sur les conditions d'utilisation du matériel et des locaux.

5. La clé d'accès au laboratoire peut être retirée à la Réception aux conditions suivantes :

- réservation préalable au 022 839 22 22
- dépôt de la carte de membre ou d'un document d'identité
- signature dans le registre des réservations lors de la remise et de restitution de la clé

6. La réservation peut être faite dans les plages horaires suivantes :

- Lundi au dimanche : **8h – 12h / 13h – 17h / 17h30 – 21h**

La clé doit être impérativement remise avant 21h (fermeture de la Réception).

7. Chaque membre est prié de veiller à la propreté des locaux et de conserver les dilutions personnelles dans son casier.

8. Tout dégât éventuel au matériel et au local doit être annoncé immédiatement à la Réception (fiche de réparation).

9. Le laboratoire photo ne peut accueillir que 3 membres simultanément. Ils doivent utiliser exclusivement les agrandisseurs de la CUG.

10. Le résultat financier annuel du laboratoire photo est consolidé avec le rapport financier de l'Association des Résidents de la CUG.

11. L'animateur responsable est Monsieur Jörg Brockmann (079 668 67 32 ; mail@jorgbrockmann.com)



Cité Universitaire de Genève
Avenue de Miremont 46
1206 Genève
Tél. + 41 22 839 22 22
Fax + 41 22 839 22 23
Courriel cite-uni@unige.ch

Formulaire d'adhésion au Club labo-photo de la CUG

Par la présente, je déclare avoir lu le **Règlement d'admission et d'utilisation du laboratoire photo de la CUG** et je m'engage à le respecter. Le non respect de celui-ci entraînera l'annulation immédiate de mon statut de membre sans remboursement des cotisations versées.

Coordonnées du membre :

Nom	_____	Prénom	_____
Adresse	_____		
NPA et domicile	_____		
Tél. fixe ou mobile	_____	Courriel	_____
Date de naissance	_____	Nationalité	_____
N° d'immatriculation	_____	Externe	oui

Genève, le

Pour le Club labo-photo :

Membre :

Prière de fournir une copie d'un document officiel d'identité